



## Saisie sur salaire abus huissier

Par **redno**, le **04/08/2010** à **21:42**

Bonjour,

j' ai un probleme que je n arrive pas a resoudre, et j aurai besoin de votre aide.

J ai une dette de 5000 euro de prestation compensatoire , que je dois verser a mon ex femme

.  
en juin je suis passer en conciliation avec l huissier, et nous avons conclu un accord de rembourser 160 euro par mois .

ayant qqe probleme financier en juin , avec son accord, je lui ai verser 100 euro.

ensuite en juillet, je lui ai envoyer un cheque par courrier, qu il n a apparemment pas recu. celui ci a directement entrepris une saisie sur salaire.

ayant vu cela, et n ayant pa preter attention a mon compte bancaire, je lui ai envoyer un courrier lui expliquant la situation , avec un cheque de 2 mensualité, pour lui prouver ma bonne foi.

arriver a la fiche de paye le 1 ier aout je vois une saisie de 200 euro sur ma fiche de paye.

je lui ai passer un coup de fil , il ne repond de rien, et j essay de traiter avec sa secretaire, lui demandant de bien vouloir lever la saisie sur salaire , et de ne pas me faire subir la faute de la poste ...

il ne veule rien comprendre et veule laisser la saisie apparemment .

par contre, vue le prelevement sur ma fiche de paye, je leur ai demander de me retourner mon cheque, et maleureusement pour moi heureusement pour eu , il l on encaisser, et appremment je ne peu y faire opposition.

cela di, ce mois ci , je me serai fai saisir 530 euros pour une salaire net avant saisie de 1300 euro.

comment puis je faire pour soit, annuler la saisie sur salaire, ou recuperer mes 320 euros de trop percu??

sans cet argent , c 'est mon epouse et ma petite fille de 13 mois qui vont en subir les consequence!!

merci de votre aide

cordialement

Par **chris8610**, le **05/08/2010** à **18:40**

Bonjour,

La saisie sur salaire peut être faite dans votre cas mais il y a des conditions à respecter.

Tout d'abord, vous devez être convoqué au Tribunal pour une tentative de conciliation. Si vous n'y allez pas ou si vous refusez la conciliation, la saisie sera faite avec l'accord du Juge. Par contre si vous n'avez pas eu de convocation, aucune saisie des rémunérations ne peut être faite.

Est-ce que vous avez reçu une convocation à l'audience de conciliation au Tribunal?

Ceci m'aidera à vous conseiller.

Cordialement

Par **amajuris**, le **05/08/2010** à **20:25**

bjr,

selon le message de redno il y a eu conciliation.

donc l'huissier qui exécute une décision de justice a fait son travail et n'a pas commis d'abus comme le titre du message le fait supposer.

ne pas oublier qu'il s'agit en l'espèce d'une prestation compensatoire acceptée lors du divorce et nécessaire à son ex-femme.

cdt

Par **chris8610**, le **06/08/2010** à **16:44**

[citation]Je suis passé en conciliation avec l'huissier, et nous avons conclu un accord de rembourser 160 euro par mois .[/citation]

Bonjour,

Par cette citation je veux vous montrer qu'à défaut de précision, cette tentative de conciliation entre cette personne et l'huissier de justice a été faite de façon amiable.

Dans la procédure normale de saisie des rémunérations, l'huissier de justice et la personne concernée peuvent conclure un accord devant le juge lors de l'audience de conciliation.

Je n'ai pas dit que l'huissier avait mal fait son travail, mais que l'audience de conciliation est obligatoire. Je ne suis pas ici pour juger le travail d'une personne mais pour apporter des

informations juridiques.

Coordialement.

Par **amajuris**, le **06/08/2010** à **17:45**

à l'attention de chris8610,  
je faisais allusion uniquement au libellé de la question "saisie sur salaire abus huissier".  
cdt

Par **redno**, le **08/08/2010** à **23:20**

je suis d'accord avec vous mais le problème c'est qu'en plus de la saisie de 200 euros ce mois-ci, il a encaissé le chèque que je lui avais envoyé, pour prouver ma bonne foi. Sachant que je lui avais précisé que ce chèque était pour lui prouver ma bonne foi et qu'il annule la saisie sur salaire.  
y a-t-il qqch que je peux faire ?

Par **redno**, le **08/08/2010** à **23:28**

autant dire qu'en plus des 200 euros en moins sur le salaire, et le chèque de 300 euros ce mois-ci, je me retrouve désormais à découvert à rien à manger pour ma petite gamine... cette situation m'a mis très mal financièrement ...  
ce que je reproche, c'est qu'il n'a pas attendu pour me faire subir les erreurs de la poste et d'avoir abusé de ma bonne foi.